

Communiqué de presse

Commission des offres publiques d'acquisition: Hans-Peter Wyss élu comme nouveau membre

Le conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a élu Hans-Peter Wyss à la Commission des offres publiques d'acquisition à partir du 1^{er} novembre 2021. Thomas Rufer quittera cette commission à la fin de l'année.

La surveillance et le choix des membres de la Commission des offres publiques d'acquisition incombe au conseil d'administration de la FINMA. Celui-ci a élu Hans-Peter Wyss membre de la commission à partir du 1^{er} novembre 2021. Hans-Peter Wyss a été, de 2005 à 2014, partner auprès de Deloitte SA et dispose depuis 2007 d'un agrément en tant qu'expert en révision de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Il est notamment vice-président du conseil d'administration de NBK Banque Privée (Suisse) SA depuis 2016. Il est aussi membre du comité de coopérative de Migros Zürich et représente celle-ci comme délégué auprès de la Fédération des coopératives Migros.

Thomas Rufer, membre depuis le 1er avril 2007 de la commission des offres publiques d'acquisition, quittera celle-ci en fin d'année. Le conseil d'administration de la FINMA le remercie pour son engagement et sa contribution au domaine des offres publiques d'acquisition en Suisse au cours des quatorze dernières années.

Hans-Peter Wyss est élu pour le reste de la période en cours, soit jusqu'à fin 2023. La Commission des offres publiques d'acquisition se compose donc, au 1^{er} novembre 2021, des membres suivants:

- Thomas A. Müller, président
- Prof. Dr Jean-Luc Chenaux, vice-président
- Lionel Aeschlimann
- Prof. Dr Franca Contratto
- Prof. Dr Mirjam Eggen
- Beat Fellmann
- Thomas Rufer jusque fin 2021

Date:

3 septembre 2021

Embargo:

Contact:

Tobias Lux, porte-parole Tél. +41 (0)31 327 91 71 tobias.lux@finma.ch



- Dr Thomas Vettiger
- Hans-Peter Wyss

La Commission des offres publiques d'acquisition est compétente pour définir des principes généraux et s'assure du respect des dispositions concernant les offres publiques d'achat. Elle rend, comme première instance, des décisions sur la conclusion d'acquisitions en cas d'offres publiques d'achat. Le conseil d'administration de la FINMA est responsable de la surveillance de cette commission. La Commission des offres publiques d'acquisition se compose d'experts représentant les maisons de titres, les sociétés cotées et les investisseurs.